

Pré-Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'un immeuble bâti

*Le présent rapport ne peut être reproduit ou utilisé que dans sa totalité, annexes incluses
Il comporte 32 pages.*



Des investigations restent à mener à la libération des locaux afin de compléter le repérage amiante.

Identification et situation de l'immeuble ou partie d'immeuble bâti visité

Ilot C
Parcelle N°AY11
Bâtiment 10
15 Avenue Jean Jaurès
78500 Sartrouville

Propriétaire

Donneur d'ordre

COGEDIM
87, rue de Richelieu
75002 Paris

Conclusion



Dans le cadre de la mission décrite en tête du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse ils ne contiennent pas d'amiante



Locaux inaccessibles et non visités devant donner lieu à une prochaine visite :

- RDC - Garage + accès (Absence de clé)



Investigations approfondies à faire réaliser par le donneur d'ordre, juste avant ou entre les différentes étapes des travaux afin de compléter la mission :

- Les investigations approfondies sont listées au Cf.§7 du rapport

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits ou de ceux les recouvrant ou les protégeant

Remarques et limites de la mission de repérage amiante

- Des sondages ponctuels (découpes des doublages et déposes partielles des habillages) ont été réalisés au droit des parois verticales et horizontales afin de permettre une inspection des volumes masqués. La dépose complète des doublages et habillages peut toutefois mettre en évidence des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et non identifiés dans le présent rapport.
- Les conduits de cheminée ont fait l'objet de sondages traversants afin de vérifier la présence d'un tubage en amiante ciment. Les sorties en toiture de ces mêmes conduits de cheminées ne sont inspectées que si les conditions d'accessibilité, de cheminement et de sécurité en toiture le permettent.

Date(s) d'intervention(s)	Date de rédaction du rapport de repérage	Opérateur de repérage	
26/09/2022	20/10/2022	Donatien SIMON	

Historique des rapports et des actualisations

C22012301 du 20/10/2022	Rapport initial
-------------------------	-----------------



SOMMAIRE

1 - Informations générales	4
2 - Périmètre et programme de démolition transmis par le donneur d'ordre	6
3 - Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage	7
4 - Conditions de réalisation du repérage	8
5 - Rapports et documents transmis.....	9
6 - Locaux visités et non visités et moyens d'accès devant être mis en œuvre par le donneur d'ordre	9
7 - Investigations approfondies à réaliser	10
8 - Investigations approfondies réalisées	10
9 - Conclusions détaillées du repérage	11
10 - Localisation - Plans/Croquis	17
11 - Cadre réglementaire	22
12 - Compétences de l'opérateur	23
13 - Assurance.....	24
14 - Indépendance et impartialité	25
15 - Rapports d'analyses laboratoire	26

1 - Informations générales

Entreprise	
Nom	ATERRA
Adresse	30, rue aux Reliques 77410 Annet-Sur-Marne
Coordonnées	07.64.41.82.83 Contact@aterra.fr

Assurance	
Compagnie d'assurance	AXA
Adresse	74B, rue Sartoris - 92250 La Garenne-Colombes
N° Police	10755012504
Date de validité	31/12/2022

Laboratoire d'analyse	
Nom	EUROFINS Lab Environment Testing Portugal
Adresse	Unipessoal Lda Rua Monte de Além N°62 4580-733 Sobrosa
Accrédité sous la référence	L0705 par l'IPAC

Opérateur de repérage	
Nom	Donatien SIMON
Certificat de compétence	DTI3153
Date de validité	11/03/2027
Organisme certificateur	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : DEKRA Certification Centre d'Affaires de la Boursidière Rue de la Boursidière 92350 Le Plessis-Robinson – France

Modalités de réalisation de la mission

La mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition comprend différentes étapes consécutives :

Visite préalable

L'opérateur de repérage effectue une visite préalable, il identifie les différentes parties de l'immeuble bâti. A cette occasion il définit le matériel et sollicite les autorisations d'accès aux différentes parties de l'immeuble bâti nécessaires à la visite exhaustive de bâtiment ainsi que les démontages et investigations approfondies nécessaires. Il indique en conséquence au donneur d'ordre les moyens que celui-ci doit mettre à sa disposition.

NOTE : Les investigations approfondies sont réalisées afin d'accéder aux éventuels matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante. Elles peuvent être programmées lors de la visite préalable ou au cours de la visite de repérage.

Visite de repérage

L'opérateur de repérage examine de façon exhaustive tous les ouvrages et les parties d'ouvrages qui composent les différentes parties de l'immeuble bâti concernées par la démolition.

L'opérateur réalise ou fait réaliser, à la charge du propriétaire/donneur d'ordre, les démontages et investigations approfondies destructives nécessaires. Il définit les zones présentant des similitudes d'ouvrage. Si l'opérateur repère tout autre matériau ou produit réputé contenir de l'amiante, il le prend en compte au même titre qu'un matériau ou produit de la liste C.

L'opérateur identifie et localise les matériaux qui contiennent de l'amiante. A cette fin il conclut, pour chacun des matériaux et produits repérés, en fonction des informations et des moyens dont il dispose et de sa connaissance des matériaux et produits utilisés, quant à la présence d'amiante dans ces matériaux et produits. En cas de doute, il détermine les matériaux et produits dont il convient de prélever et d'analyser un ou des échantillons pour pouvoir conclure quant à la présence d'amiante.

Rédaction du rapport de repérage

Dès réception des résultats d'analyses, l'opérateur rédige un rapport qui met en évidence d'une part les MPCA repérés et dans le cas d'une mission de repérage non achevée, les locaux, ouvrages, équipements ou parties de locaux, d'ouvrages et d'équipements qui étaient inaccessibles, non visibles ou en fonctionnement lors de la visite. L'opérateur de repérage liste par écrit au propriétaire/donneur d'ordre les investigations approfondies correspondantes et les actions qu'il doit mener avant ou entre les différentes étapes de la démolition.

Visite(s) complémentaire(s)

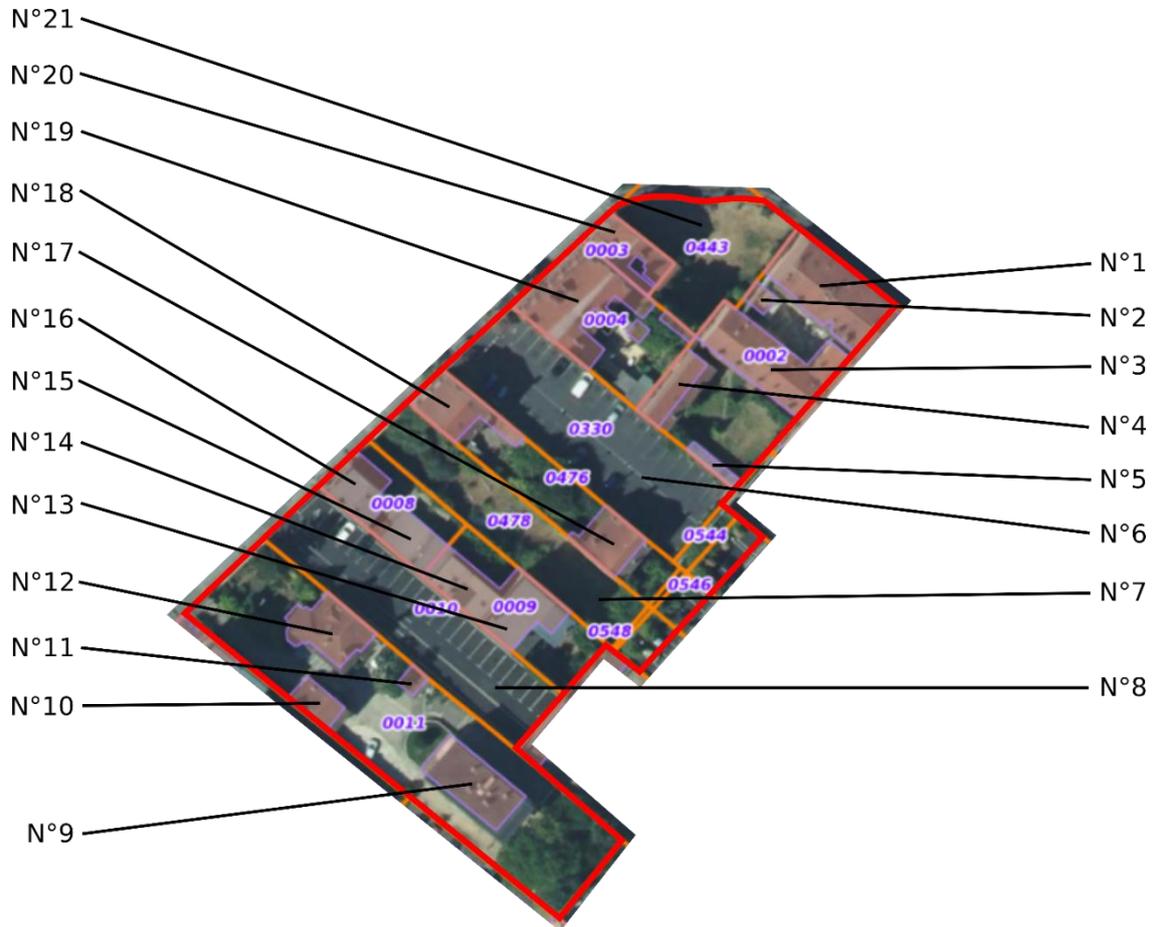
En fonction des éventuelles investigations approfondies à mener et émises dans le rapport de repérage et si besoin, les moyens nécessaires seront mis à disposition par le donneur d'ordre afin de mener les investigations approfondies.

L'opérateur réalise à l'initiative du donneur d'ordre la ou les visite(s) complémentaire(s) nécessaire(s), avec recensement et localisation des MPCA (avec prélèvements pour analyses si besoin). Il actualise le rapport de repérage en conséquence.

NOTE : La dégradation naturelle des matériaux et produits contenant de l'amiante, les altérations qu'ils peuvent subir tout au long de leur vie, lors d'agressions d'origine naturelle ou en conséquence des activités humaines peuvent donner lieu à la libération de fibres d'amiante. A cet égard, tout ou partie de bâtiment peut être pollué. Les interventions conduites par ATERRA selon les prescriptions de ses modes opératoires sont réputées ne pas aggraver le taux d'empoussièrement pré existant.

2 - Périmètre et programme de démolition transmis par le donneur d'ordre

Démolition d'un ensemble immobilier.
Parcelle AY11 – Bâtiment 10



3 - Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Liste ci-dessous non exhaustive

Programme de repérage Liste C mentionnée à l'article R. 1334-22 du code de la santé publique	
Composant de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
1. Toiture et étanchéité	
Plaques ondulées. Ardoises. Éléments ponctuels. Revêtements bitumineux d'étanchéité. Accessoires de toitures.	Plaques en fibres-ciment. Ardoises composite, ardoises en fibres-ciment. Conduits de cheminée, conduits de ventilation... Bardeaux d'asphalte ou bitume ("shingle"), pare-vapeur, revêtements et colles. Rivets, faitages, closoirs...
2. Façades	
Panneaux-sandwichs. Bardages. Appuis de fenêtres.	Plaques, joints d'assemblage, tresses... Plaques et "bacs" en fibres-ciment, ardoises en fibres-ciment, isolants sous bardage. Éléments en fibres-ciment.
3. Parois verticales intérieures et enduits	
Murs et cloisons. Poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons légères ou préfabriquées. Gaines et coffres verticaux. Portes coupe-feu, portes pare-flammes.	Flocages, enduits projetés, revêtements durs (plaques planes en fibres-ciment), joints de dilatation. Flocages, enduits projetés, joints de dilatation, entourage de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), peintures intumescentes, panneaux de cloisons, jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/ têtes de cloisons : tresse, carton, fibres-ciment. Flocage, enduits projetés ou lissés ou talochés ayant une fonction coupe-feu, panneaux. Vantaux et joints.
4. Plafonds et faux plafonds	
Plafonds. Poutres et charpentes (périphériques et intérieurs). Interfaces entre structures. Gaines et coffres horizontaux. Faux plafonds.	Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés, coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite). Flocages, enduits projetés, peintures intumescentes. Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutrements, joints de dilatation. Flocages, enduits projetés, panneaux, jonction entre panneaux. Panneaux et plaques.
5. Revêtements de sol et de murs	
Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement). Revêtement de murs	Dalles plastiques, colles bitumineuses, les plastiques avec sous-couche, chape maigre, calfeutrements des passages de conduits, revêtement bitumineux des fondations. Sous-couches des tissus muraux, revêtements durs (plaques menuiserie, fibres-ciment), colles des carrelages.
6. Conduits, canalisations et équipements	
Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides). Conduits de vapeur, fumée, échappement. Clapets/ volets coupe-feu. Vide-ordures.	Calorifugeage, enveloppe de calorifuge, conduits en fibres-ciment. Conduit en fibres-ciment, joints entre éléments, mastics, tresses, manchons. Clapet, volet, rebouchage. Conduit en fibres-ciment.
7. Ascenseurs et monte-charge	
Portes palières. Trémie, machinerie.	Portes et cloisons palières. Flocage, bourre, mur/ plancher, joint mousse.
8. Équipements divers	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes...	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peinture anti condensation, plaques isolantes (internes et externes), tissu amiante.
9. Installations industrielles	
Fours, étuves, tuyauteries...	Bourre, tresses, joints, calorifugeages, peinture anti condensation, plaques isolantes, tissu amiante, freins et embrayages.
10. Coffrages perdus	
Coffrages et fonds de coffrages perdus.	Éléments en fibres-ciment.

4 - Conditions de réalisation du repérage

Phase préparatoire	
Type/Fonction du bâtiment	Habitation
Date du permis de construire ou date de construction	< 1997
Date(s) de modification(s)/réhabilitation(s) de l'immeuble bâti/zone(s) impacté(es) par les travaux	Date(s) non communiquée(s)
Informations transmises par le donneur d'ordre sur la destinations présentes et passées des locaux	Informations non transmises
Des plans/croquis à jour de l'existant ont été transmis par le donneur d'ordre	Non

Visite de repérage	
Lors de notre intervention, les différentes parties de l'immeuble bâti concernées par les travaux étaient :	
Occupées	Non
Meublées	Non
Éclairées	Non
Présence d'un accompagnateur	Non

5 - Rapports et documents transmis

Rapports de repérages				
Référence du rapport	Date	Nom de la société	Objet du rapport	Conclusion
Néant				

Autres documents			
Référence du document	Date	Nom de la société	Objet du document
Néant			

6 - Locaux visités et non visités et moyens d'accès devant être mis en œuvre par le donneur d'ordre

Locaux visités	
Localisation	Locaux
R-1, RDC, R+1 Combles, toiture, façades	Ensemble des locaux à l'exception de ceux non visités

Locaux non visités		
 <p>Locaux ou parties d'immeuble prévus dans le périmètre de repérage restant inaccessibles Le donneur d'ordre met en place les moyens d'accès aux locaux/parties de locaux ou zones inaccessibles afin de finaliser la visite exhaustive de tous les locaux relatifs au périmètre de repérage.</p>		
Localisation	Locaux	Moyen d'accès à mettre en œuvre par le donneur d'ordre
RDC	Garage + accès (absence de clé)	Rendre les locaux accessibles

7 - Investigations approfondies à réaliser

Investigations approfondies à réaliser par l'opérateur de repérage suite :

- A l'obtention des autorisations d'accès aux différentes parties de l'immeuble bâti ;
- A la mise en place des moyens demandés et nécessaires.

Les moyens nécessaires à ces investigations ainsi que leur coût sont mis en œuvre par le donneur d'ordre, qui les met à disposition de l'opérateur de repérage sur site et à sa demande.

Le tableau ci-dessous mentionne les ouvrages, équipements ou parties d'ouvrages et d'équipements qui étaient inaccessibles, non visibles, en fonctionnement, ou qui ont fait l'objet d'investigations partielles lors de la visite de repérage. Des investigations approfondies complémentaires doivent être réalisées afin de compléter le repérage amiante. Ces investigations sont conduites à l'initiative du donneur d'ordre.

 Investigations approfondies à réaliser		
Ouvrages, équipements ou parties d'ouvrages et d'équipements et localisation	Ouvrages, équipements ou parties d'ouvrages et d'équipements devant faire l'objet d'investigations approfondies et motifs	Travaux à réaliser à la charge et à l'initiative du propriétaire/donneur d'ordre visant à réaliser les investigations approfondies
Réseaux électriques	Les câbles et équipements électriques n'ont pas été inspectés (Réseau non consigné)	A prévoir (après consignation des réseaux)
Canalisations et réseaux enterrés	Les canalisations et réseaux enterrés ont été inspectés au droit des regards et tampons accessibles et visitables le jour de la visite. Nous n'avons pas repéré de canalisations en amiante ciment. Leur présence sur tout ou partie des réseaux n'est toutefois pas exclue	En cas de découverte de matériaux suspects non répertoriés dans le présent rapport de repérage, il conviendra d'en avertir Aterra pour identification et actualisation du rapport
Fondations	Les fondations ne sont pas visibles avant déconstruction du bâtiment	En cas de découverte de matériaux suspects non répertoriés dans le présent rapport de repérage, il conviendra d'en avertir Aterra pour identification et actualisation du rapport

8 - Investigations approfondies réalisées

Le tableau ci-dessous mentionne les investigations approfondies réalisées suite aux travaux demandés par l'opérateur de repérage au §7.

Investigations approfondies réalisées		
Localisations	Travaux réalisés par l'entreprise	Investigations approfondies réalisées par l'opérateur de repérage et conclusion

9 - Conclusions détaillées du repérage

 Matériaux et produits contenant de l'amiante (Les ZPSO sont répertoriées sur les plans/croquis)				
Sur analyse Matériaux prélevés le jour de notre intervention				
Référence du prélèvement	Localisation du prélèvement	Nature du matériau ou produit	Conclusion	Photo
Néant				

 Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante				
Sur analyse Matériaux prélevés le jour de notre intervention				
Référence du prélèvement	Localisation du prélèvement	Nature du matériau ou produit	Conclusion	Photo
P1	RDC	Peinture + TDV + enduit ciment mur	Absence d'amiante	
P2	RDC	Colle plinthe carrelage	Absence d'amiante	
P3	RDC	peinture + TDV + enduit plâtre mur	Absence d'amiante	



Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

P4	RDC	peinture + enduit plâtre mur	Absence d'amiante	
P5	RDC	colle + lino + chape	Absence d'amiante	
P6	RDC	joint + plâtre mex	Absence d'amiante	
P7	RDC	peinture + enduit ciment façade	Absence d'amiante	
P8	RDC	peinture + TDV + enduit plâtre plafond	Absence d'amiante	
P9	RDC	peinture appui fenêtre	Absence d'amiante	



Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

P10	RDC	peinture + enduit ciment tableau fenêtre	Absence d'amiante	
P11	RDC	enduit plâtre nez de dalle	Absence d'amiante	
P12	RDC	joint conduit fonte	Absence d'amiante	
P13	RDC	peinture + enduit projeté	Absence d'amiante	
P14	RDC	mastic vitrier porte bois	Absence d'amiante	
P15	R+1	dalle de sol + sous couche isorel	Absence d'amiante	



Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

P16	R+1	colle carrelage	Absence d'amiante	
P17	R+1	mastic vitrier fenêtre bois	Absence d'amiante	
P18	R+1	Colle plinthe carrelage	Absence d'amiante	
P19	R+1	colle faïence	Absence d'amiante	
P20	R+1	mastic vitrier porte bois	Absence d'amiante	
P21	R+1	colle dalle poly plafond	Absence d'amiante	



Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

P22	R+1	colle carrelage	Absence d'amiante	
P23	R+1	Colle plinthe carrelage	Absence d'amiante	
P24	R+1	colle faïence	Absence d'amiante	
P25	R+1	colle faïence	Absence d'amiante	
P26	R+1	peinture + TDV + enduit plâtre mur	Absence d'amiante	
P27	R+1	peinture + enduit plâtre plafond	Absence d'amiante	



Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

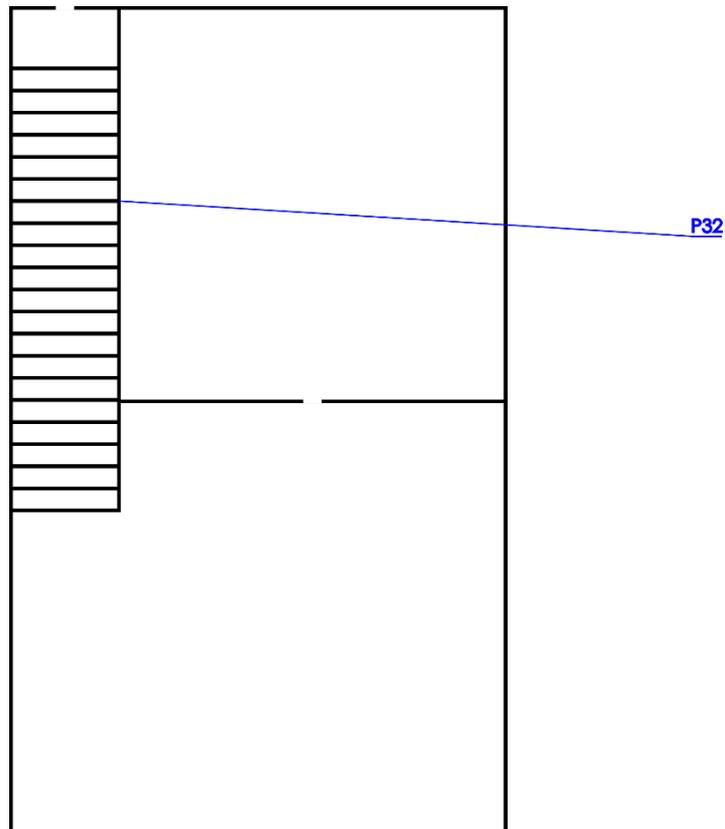
P28	R+1	Colle plinthe carrelage	Absence d'amiante	
P29	R+1	dalle de sol + colle	Absence d'amiante	
P30	R+1	enduit scellement GC	Absence d'amiante	
P31	Combles	isolant + PV colle noire	Absence d'amiante	
P32	RDC	joint conduit fonte	Absence d'amiante	

10 - Localisation - Plans/Croquis

LEGENDE		
Repère	Prélèvement	Description
	<u>P xx</u>	Prélèvement de matériau avec absence d'amiante
		Locaux non visités (inaccessibles)

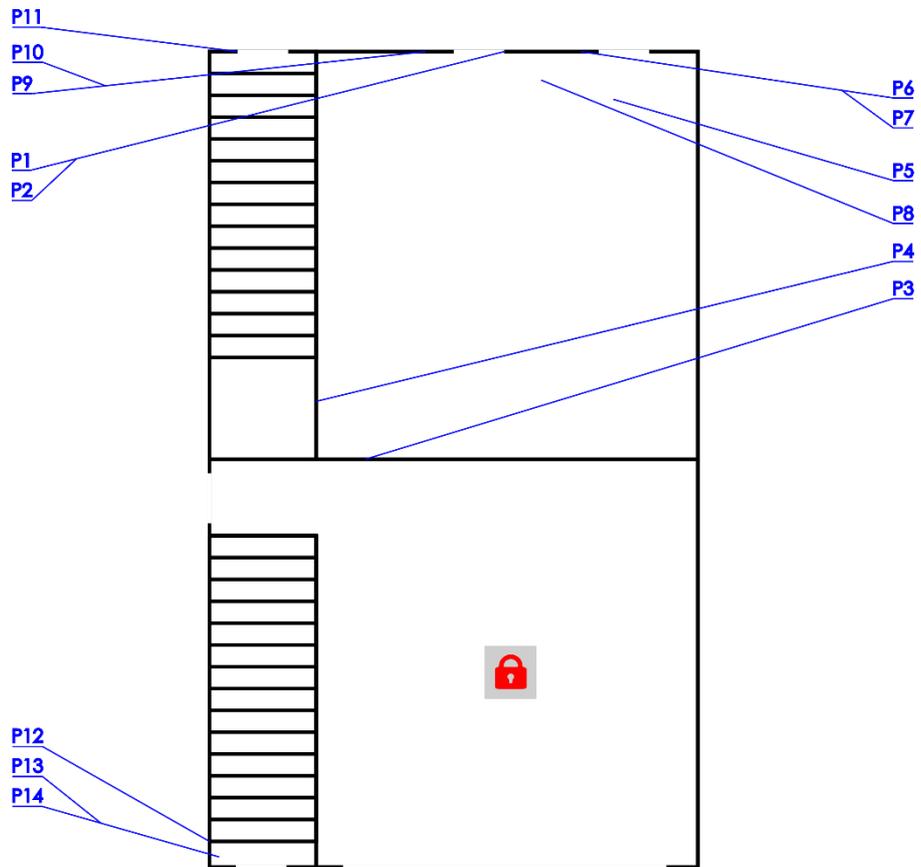
R-1

Localisation des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante



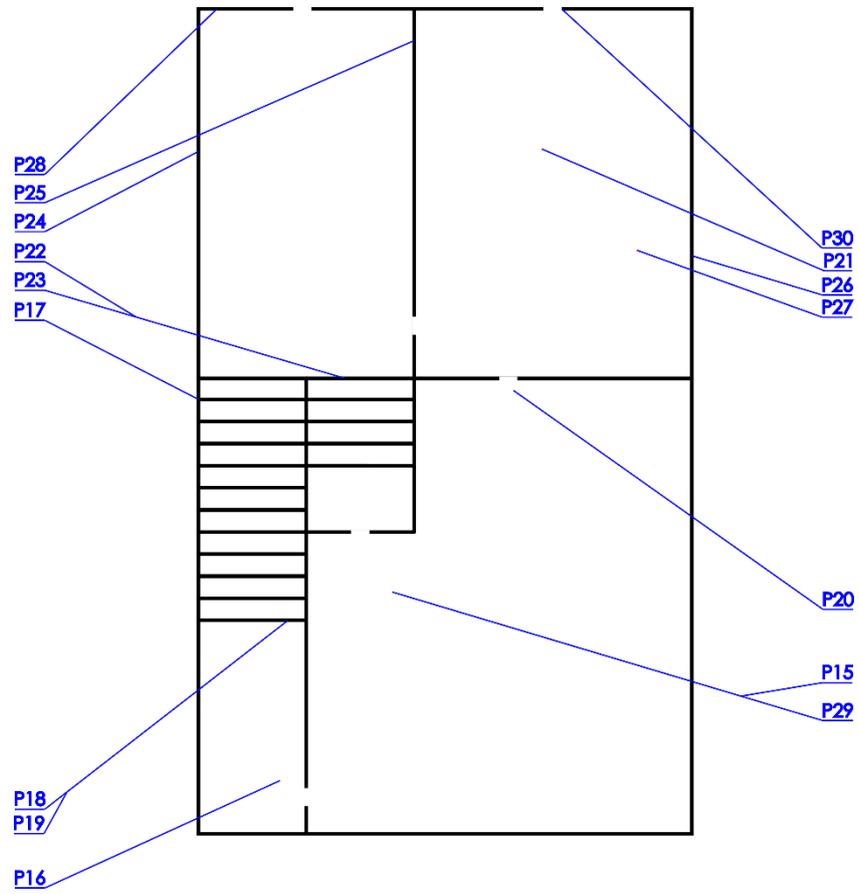
RDC

Localisation des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante



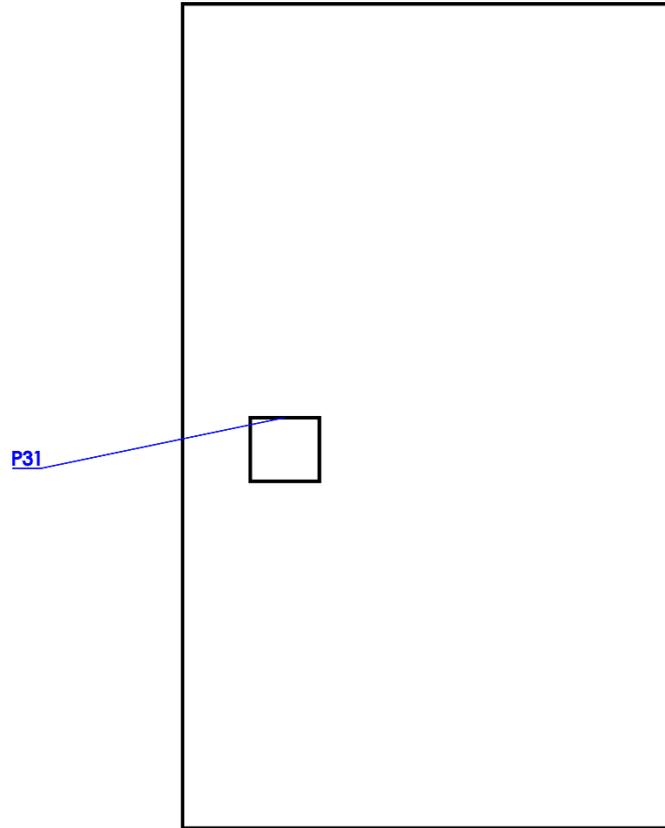
R+1

Localisation des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante



Comble

Localisation des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante



Toiture

Localisation des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante



11 - Cadre réglementaire

- Article R 4412-97 du Code du travail
- Articles L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation
- Annexe 13-9 du Code de la santé publique
- Décret 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante
- Arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- Décret N° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations modifié par le décret N°2019-251 du 27 mars 2019
- Arrêté du 24 décembre 2021 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage

CERTIFICAT

DE COMPETENCES

Diagnostiqueur immobilier certifié

DEKRA Certification certifie que Monsieur

Donatien SIMON

est titulaire du certificat de compétences N°DTI3153 pour :

- Constat de risque d'exposition au plomb du 26/03/2020 au 25/03/2027**
Arrêté du 2 juillet 2019 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 25 mars 2019
- Diagnostic amiante sans mention du 12/03/2020 au 11/03/2027**
Arrêté du 2 juillet 2019 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 25 mars 2019
- Diagnostic amiante avec mention du 12/03/2020 au 11/03/2027**
Arrêté du 2 juillet 2019 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 25 mars 2019
- Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine) du 24/07/2022 au 23/07/2029**
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.



Yvan MAINGUY
Directeur Général
Le Plessis-Robinson, le 25/07/2022





Accréditation n° 4-0081
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

Le non-respect des clauses contractuelles peut rendre ce certificat invalide

DEKRA Certification SAS – www.dekra-certification.fr
Immeuble La Boursidière - Porte I - Rue de la Boursidière - 92350 Le Plessis-Robinson – France

Votre Agent Général
M NEZEYS PHILIPPE
74B RUE SARTORIS
92250 LA GARENNE COLOMBES
☎ **0142424978**
📠 **01 42 42 45 40**

N°ORIAS **07 012 091 (PHILIPPE NEZEYS)**
Site ORIAS www.orias.fr



Assurance et Banque

SAS ,ATERRA
30 RUE AUX RELIQUES
77410 ANNET SUR MARNE

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Souscrit le **01/03/2021**

Vos références

Contrat
10755012504
Client
2985938904

Date du courrier
06 janvier 2022

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
ATERRA

Est titulaire du contrat d'assurance n° **10755012504** ayant pris effet le **01/03/2021**.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **06/01/2022** au **01/01/2023** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie
Directeur Général Délégué



14 - Indépendance et impartialité

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Déclaration sur l'honneur - R271-3 CCH

Je soussigné, Donatien Simon opérateur de repérage en diagnostics immobiliers au sein de la société ATERRA, exerçant conformément à l'application de l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité ;
- Je dispose des compétences requises pour effectuer les diagnostics réglementaires ainsi que d'attestations de certifications de compétences en cours de validité, délivrées par l'organisme DEKRA CERTIFICATION (accréditation COFRAC n° 4-0081) ;
- Je dispose des moyens appropriés requis par les textes réglementaires.

Ma société dispose d'une assurance en cours de validité couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention. Contrat d'assurance souscrit auprès d'AXA (n° de police 10755012504).

J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violation des contraintes légales est passible de sanctions pénales d'un montant de 1 500 euros par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait à Annet-Sur-Marne, Le 20/10/2022

Donatien Simon



Textes réglementaires de référence :

Code de la Construction et de l'Habitation, articles R271-3 et R271-6

Décret n°2006-1114 du 5 septembre 2007 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.



15 - Rapports d'analyses laboratoire

ATERRA
Monsieur Sylvain Dupeuble
rue aux Reliques ,30
77410 ANNET-SUR-MARNE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX



N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-080801-01

Date d'émission de rapport : 06/10/2022 22:55

Référence dossier Client: MBA - C22012301 - bat 10 - Avenue Jean Jaurès

Référence dossier N° : 22UV066214

Référence laboratoire N° : 22EK085458

Reçu par MyEasyLab le : 04/10/2022 17:17

Reçu par le laboratoire le : 04/10/2022

Date d'analyse : 06/10/2022

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P1 / RDC / Peinture + TDV + enduit ciment mur	Matériau de type maillage de fibres et liant (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / Y2GZ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	P2 / RDC / Colle plinthe carrelage	Matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (clair)	MET / Y2GZ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	P3 / RDC / peinture + TDV + enduit plâtre mur	Matériau de type maillage de fibres et liant (beige) ; matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / Y2GZ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / Y2GZ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004	P4 / RDC / peinture + enduit plâtre mur	Matériau de type maillage de fibres et liant (beige) ; matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / Y2GZ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / PN3U	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

Rua Monte de Além, 62

4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-080801-01

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
005	P5 / RDC / colle + lino + chape	Matériau souple de type revêtement de sol (beige)	MET / PN3U	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type colle (jaune) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / PN3U	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006	P6 / RDC / joint + plâtre mex	Matériau souple de type joint (blanc) ; matériau de type système d'enduit peinture (beige) ; matériau semi-dur (beige)	MET / PN3U	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007	P7 / RDC / peinture + enduit ciment facade	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / PN3U	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008	P8 / RDC / peinture + TDV + enduit plâtre plafond	Matériau de type peinture (gris) (clair) ; matériau semi-dur de type enduit plâtre (blanc)	MET / PN3U	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / PN3U	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009	P9 / RDC / peinture appui fenetre	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / PN3U	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / PN3U	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
010	P10 / RDC / peinture + enduit ciment tableau fenetre	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / PN3U	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / PN3U	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

Rua Monte de Além, 62

4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-080801-01

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
011	P11 / RDC / enduit platre nez de dalle	Matériau de type système d'enduit peinture (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / PN3U	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / PN3U	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
012	P12 / RDC / joint conduit fonte	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / PN3U	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
013	P13 / RDC / peinture + enduit projeté	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (beige)	MET / PN3U	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
014	P14 / RDC / mastic vitrier porte bois	Matériau de type système d'enduit peinture (marron) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET / PN3U	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
015	P15 / R+1 / dalle de sol + sous couche isorel	Matériau souple de type revêtement de sol (collant) (beige)	MET / PN3U	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type dalle de sol (beige)	MET / PN3U	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type dalle de sol (beige) ; matériau de type colle (jaune) ; matériau souple (fibreuse) (marron)	MET / PN3U	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
016	P16 / R+1 / colle carrelage	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type joint ciment (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

Rua Monte de Além, 62

4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-080801-01

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
017	P17 / R+1 / mastic vitrier fenetre bois	Matériau de type système d'enduit peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
018	P18 / R+1 / Colle plinthe carrelage	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
019	P19 / R+1 / colle faïence	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type joint ciment (marron) ; matériau souple (fibreuse) (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (beige)	MET / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
020	P20 / R+1 / mastic vitrier porte bois	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
021	P21 / R+1 / colle dalle poly plafond	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau de type polystyrène (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau de type peinture (beige)	MET / MVO6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
022	P22 / R+1 / colle carrelage	Matériau dur de type joint ciment (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (beige)	MET / MVO6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
023	P23 / R+1 / Colle plinthe carrelage	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type joint ciment (gris) ; matériau dur de type ciment-colle (beige) ; matériau (blanc) en traces ; matériau (noir) en traces	MET / MVO6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
024 (1)	P24 / R+1 / colle faïence	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc)	MET / MVO6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
025	P25 / R+1 / colle faïence	Matériau dur de type carrelage, faïence (gris) ; matériau de type peinture (rose) ; matériau dur de type joint ciment (gris) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc)	MET / MVO6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

Rua Monte de Além, 62

4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-080801-01

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
026	P26 / R+1 / peinture + TDV + enduit platre mur	Matériau de type maillage de fibres et liant (beige) ; matériau de type polystyrène (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) en traces	MET / MVO6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / MVO6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
027	P27 / R+1 / peinture + enduit platre plafond	Matériau (bleu) en traces ; matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET / MVO6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
028	P28 / R+1 / Colle plinthe carrelage	Matériau dur de type carrelage, faïence (orange) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / MVO6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
029	P29 / R+1 / dalle de sol + colle	Matériau souple de type revêtement de sol (gris) ; matériau de type colle (jaune)	MET / MVO6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple de type revêtement de sol (gris) ; matériau de type colle (jaune) ; matériau souple (fibreuse) (marron)	MET / MVO6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
030	P30 / R+1 / enduit scellement GC	Matériau de type système d'enduit peinture (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / MVO6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / MVO6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
031	P31 / Combles / isolant + PV colle noire	Matériau souple fibreux de type papier, carton (bitumineux) (marron) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) en traces	MET / MVO6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau fibreux de type isolant (jaune)	MOLP / NQC6	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

Rua Monte de Além, 62

4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-080801-01

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
032	P32 / RDC / joint conduit fonte	Matériau semi-dur de type joint (beige)	MET / MVO6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Observation(s) échantillon(s)

- (1) Un matériau de type peinture (jaune) est présent dans l'échantillon, en quantités trop faibles pour effectuer une analyse représentative de ce matériau.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MOLP: Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2021 - annexe 2

MET: Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NFX 43-050 : Juillet 2021, P-PS-SOP3368 : version 7

Notes :

1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue portugaise et stockée en interne par le laboratoire. - 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire sépare l'échantillon transmis par le demandeur pour une analyse par composant. Des composants décrits simultanément dans une même prise d'essai n'ont pas pu être séparés pour l'analyse. - 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse. - 4 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm. "Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante. - 5 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° L0705-1 et est disponible sur <http://www.ipac.pt/>. - 6 : La liste des méthodes avec accréditations flexibles intermédiaires peut être consultée sur <https://www.eurofins.pt/ambiente/eurofins-lab-environment-testing-portugal/laboratório-de-análise-de-amianto/qualidade/>. - 7 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client. - 8 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18). - 9 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Validé et approuvé par :




Marina Nunes
Technicien de laboratoire